

**ASSEMBLÉE NATIONALE**26 octobre 2018

---

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-AS26

présenté par

M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

---

**ARTICLE 83****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article vise à simplifier les 2 compléments de l'allocation aux adultes handicapés. Cette mesure de rationalisation supprime en réalité la garantie de ressources constituée par l'AAH et le complément de ressources au profit de la majoration vie autonome. Les critères d'éligibilité étant différents, cette fusion va entraîner une perte de pouvoir d'achat de 75 à 179 euros pour les personnes concernées. Cet article va aggraver l'insécurité financière dont sont victimes les personnes en situation de handicap. Il va ainsi générer des disparités de ressources entre les personnes en situation de handicap.

C'est un droit que le gouvernement supprime aux nouveaux bénéficiaires de l'AAH qui étaient éligibles à ce complément de ressources par leur incapacité de travail. C'est la raison pour laquelle nous demandons la suppression de cet article.